

vrait pas imposer de nouvelles taxes à la population tant qu'il n'aura pas consenti à obtenir de véritables sacrifices de la part des services publics. Avant de reprendre mon siège, je citerai quelques exemples à cet égard. Les efforts tentés par le Gouvernement afin d'équilibrer le budget, non pas par l'augmentation des impôts, mais par la réduction des dépenses, laquelle constitue la meilleure méthode pour balancer un budget, ont été pitoyables et faits à contre-cœur. Je dirai même, en passant, que le Gouvernement a fait preuve d'opportunisme.

A la lecture du texte de l'exposé budgétaire, un doute a surgi dans mon esprit quant à la question de savoir si nos gouvernants avaient sérieusement songé à rogner les dépenses, à venir jusqu'à il y a une quinzaine de jours. Cette réduction de 10 p. 100 m'a tout l'air d'avoir été insérée au dernier moment. Est-ce là la bonne manière d'équilibrer un budget? Du moment que mes honorables amis savent qu'ils n'auront pas les recettes suffisantes et que la situation exige que les impôts soient augmentés, est-ce là la bonne manière d'équilibrer le budget, en rognant tout simplement de 10 p. 100 les dépenses des divers départements du service public, sans dire au Parlement quels sont les départements visés ni les sommes qui seront laissées de côté? Pourquoi ne pas suivre la marche ordinairement suivie ici, c'est-à-dire examiner à tête reposée les dépenses à effectuer et rayer les crédits qui ne seront pas déboursés? Au lieu de cela, nous avons le menu au complet comme d'habitude en ce qui regarde les crédits; rien ne laisse entendre qu'ils seront rognés. Et soudain, le ministre des Finances, au milieu de la session, et après que l'on a permis à ses collègues de soumettre leurs crédits, annonce à la Chambre qu'ils subiront une diminution générale de 10 p. 100. Le Parlement a le droit de savoir dans quels départements du service public ces réductions seront effectuées; il n'est pas juste que l'on rogne 10 p. 100, au gré du ministre des Finances, sur des crédits que la députation a votés au plein montant. Voilà les observations que je désirais faire en ce qui regarde cette réduction des crédits de 10 p. 100.

Et maintenant, permettez-moi de citer une couple d'exemples en ce qui regarde les sommes déboursées à titre de secours. Dans le cours de l'année dernière, le Gouvernement actuel a déboursé une somme de 35 millions de dollars sous forme de secours; de plus, il a consenti des prêts jusqu'à concurrence de 38 millions de dollars sans parler des garanties que j'ai énumérées tout à l'heure aux caisses d'épargne du Manitoba et à d'autres institutions; il a aussi consenti des prêts au Pacifique-Canadien, c'est-à-dire un million de dollars et \$1,400,000; l'un de ces prêts n'a pas encore été remboursé.

L'hon. M. VENIOT: Celui d'un million de dollars.

L'hon. M. RALSTON: Exactement. Ce prêt d'un million de dollars n'a pas encore été remboursé. Le Gouvernement a aussi garanti les frais d'écoulement de la récolte de blé de 1930. Je n'ai pas l'intention de consacrer beaucoup de temps à la discussion de cette question, cet après-midi, mais les journaux la discutent. Je suis prêt à admettre que le premier ministre n'a pas tenté de propos délibéré d'induire la Chambre en erreur; cependant, les observations qu'il a faites de ce chef ont assurément contribué à créer une impression qui est loin d'être conforme aux faits en ce qui regarde la vente de la récolte de blé de 1930 et les garanties qui ont été données.

Il laisse croire à la Chambre que les opérations dirigées par M. McFarland portaient sur le blé obtenu des cultivateurs. Au lieu de cela, voici ce qui s'est passé, m'informe-t-on: on prit le blé acheté des cultivateurs et, à divers intervalles, on s'en servit pour faire des "opérations à terme". Il peut y avoir du bon comme du mauvais dans cette manière d'agir, car c'était escompter l'avenir, mais elle comportait cet avantage que les "opérations à terme" portaient sur du blé que l'on avait réellement acheté du cultivateur, et il pourrait se faire qu'il n'y ait rien d'irrégulier à ce que le Gouvernement, afin d'épargner des frais généraux, rentre rapidement dans ses fonds dans l'espoir de parer à des pertes éventuelles. Mais je prétends que le Gouvernement a tout à fait tort de garantir cette organisation de vente et de lui permettre, non pas seulement de vendre le blé acheté des cultivateurs, mais de spéculer sur les livraisons à terme en vendant ainsi du blé qui n'a rien de commun avec celui qu'elle avait en premier lieu acheté des cultivateurs. En agissant ainsi, on avait un double objet en vue: premièrement de provoquer la hausse des cours, M. McFarland ou son agence constatant que le marché est en baisse au moment où ils veulent vendre, et de recourir au simple expédient de faire eux-mêmes des opérations à terme afin de créer une demande. C'est ainsi qu'ils ont stimulé le marché. Constatant une baisse des cours pour les "livraisons à terme" qu'ils ont promises, ils se portent acquéreurs, non pas simplement pour s'assurer de la même quantité de blé qu'ils avaient auparavant, mais pour spéculer et pour couvrir leurs pertes en gageant, en juillet par exemple, que le cours du blé se sera raffermi en octobre, disons, et ils achètent encore du blé sur des promesses de livraisons. Même si mon très honorable ami (M. Bennett) appelle cela opérer à double prime, ce n'est pas plus une opération à double prime que si, ayant à vendre des actions de la Montreal Light, Heat